



-----

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 12 AVRIL 2023**

**RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 12 D'APRILE DI U 2023**

-----

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE**

**RAPORTU DI A PRESIDENTE**

-----

**Objet :** **vote du budget primitif 2023.**

**Ughjettu :** ***votu di u bugettu primitivu 2023.***

## **BUDGET PRIMITIF 2023 - NOTE DE SYNTHÈSE**

Le budget primitif 2023 de l'Agence du Tourisme de la Corse est présenté, sous la matrice comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales Uniques et à leurs établissements publics.

Il a été élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la réunion du Conseil d'administration de l'Agence du 15 mars 2023 et s'inscrit, cette année encore, dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant l'accompagnement à la transformation vertueuse du territoire en destination touristique durable par un processus de transition écologique, numérique et réglementaire impactant de manière profonde l'industrie touristique insulaire.

Les enjeux sont d'asseoir un développement économiquement viable, socialement responsable et bien entendu, soutenable en préservant la ressource naturelle.

## I – RESSOURCES 2023

Le budget primitif, acte qui traduit en termes financiers la politique et les objectifs poursuivis par l'établissement, a été construit en tenant compte du contexte économique national et local.

Le niveau prévisionnel de l'équilibre global du budget a été arrêté sur la base des recettes avérées ou fortement probables.

Les moyens financiers prévisionnels dont disposera l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'année 2023 proviendront de la Collectivité de Corse, de ressources complémentaires dont des fonds européens et du report du résultat de l'exercice précédent.

**Le concours financier de la Collectivité de Corse** s'inscrit dans le cadre de son budget général avec des dotations en Autorisations de Programmes (AP), en Autorisations d'Engagement (AE) et en Crédit de Paiement (CP).

<b>Investissement :</b>	AP : 5 300 000 €	CPI : <b>4 600 000 €</b>
<b>Fonctionnement :</b>	AE : 11 272 000 €	CPF : <b>11 272 000 €</b>

**Les ressources complémentaires** s'élèvent à la somme **de 2 863 500 €** et se détaillent comme suit :

- Plan React UE : 2 590 000 € destinés au déploiement de l'écolabel européen, à la promotion de la destination corse et à l'investissement (écosystème digital, plate-forme numérique) ;
- Recettes diverses : 273 500 €, programme de coopération UE, participation des professionnels aux salons et des Offices du Tourisme au SITTCO, convention entre l'ATC et l'ADEME pour le co-financement de l'écolabel européen, indemnités journalières de Sécurité Sociale et remboursement du salaire d'un agent mis à disposition.

Le budget primitif de l'ATC intègre par ailleurs, comme pour l'exercice précédent, **le report du résultat** constaté lors du vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 à savoir **2 621 675,63 €**.

**RECETTES PREVISIONNELLES DU BUDGET PRIMITIF 2023  
(HORS OPERATIONS D'ORDRE)**

Origine	Investissement (CPI)	Fonctionnement (CPF)	Totaux (CPI + CPF)
Collectivité de Corse	4 600 000,00 €	11 272 000,00 €	15 872 000,00 €
Ressources complémentaires	470 000,00 €	2 393 500,00 €	2 863 500,00 €
Résultat reporté	333 351,81 €	2 288 323,82 €	2 621 675,63 €
<b>Totaux</b>	<b>5 403 351,81 €</b>	<b>15 953 823,82 €</b>	<b>21 357 175,63 €</b>

**II – DEPENSES ET CHARGES 2023**

**A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

En matière d'investissement, les subventions et les aides de l'établissement prévues dans le guide des aides au tourisme 2022-2027 voté en Assemblée de Corse le 28 avril 2022 ambitionnent de renforcer la compétitivité des entreprises touristiques corses, dans une logique réaffirmée de développement durable conditionnée par la transition écologique de ce secteur d'activité mais aussi par sa capacité à étendre sa période d'activité, objectif et condition d'un développement équilibré sur le plan économique, environnemental et social.

**I - PROJETS STRUCTURANTS (620 000 €)**

Ce volet orienté vers les porteurs de projets publics et privés se réfère à l'axe I du règlement des aides au tourisme.

Dans l'esprit du PADDUC, il s'agit ici d'articuler l'action de la Collectivité de Corse avec celle des territoires, communes et intercommunalités, avec une logique de territorialisation d'une politique publique du tourisme à la recherche d'équilibres stratégiques de répartition des flux dans le temps et dans l'espace.

A l'appui de cette politique publique, il convient de soutenir :

- L'organisation et la structuration de territoires de projets dans le cadre d'une architecture s'appuyant sur le réseau des Offices de Tourisme de Corse et la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés ;
- L'aménagement des territoires touristiques à travers les investissements structurants permettant une valorisation de l'offre patrimoniale, culturelle, de pleine nature sur les espaces ruraux, montagnards et littoraux avec, entre autres, le soutien à la transition écologique du nautisme.

## **II – AIDES DIRECTES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (3 620 000 €)**

Ces aides, détaillées dans l'axe II du règlement des aides au tourisme, sont destinées aux entreprises du tourisme avec l'objectif d'améliorer l'offre, notamment l'hébergement et les activités de loisirs naturels et culturels qui sont un élément fort de développement touristique durable pour notre territoire doté d'atouts préservés et diversifiés.

Ces activités correspondent aux tendances fortes de la demande touristique et présentent également un intérêt stratégique pour attirer un flux touristique hors saison estivale et hors des bassins et lieux les plus fréquentés permettant de mieux irriguer l'espace tout au long de l'année.

Les entreprises touristiques bénéficieront de soutiens financiers en adéquation avec la nature de leurs investissements, notamment pour les investissements des entreprises rurales, les démarches de labellisation, le soutien aux activités de loisirs ainsi qu'au tourisme d'affaires.

Cette année, les crédits inscrits sur cette ligne permettront la poursuite du financement de l'appel à projet TPE/PME relatif au soutien à l'investissement et à l'accompagnement des entreprises du secteur touristique.

## **III - DISPOSITIF AVANCES REMBOURSABLES (1 500 000 €)**

Pour accompagner les investissements des acteurs de l'offre d'hébergement hôtelière classée, l'ATC a créé en décembre 2010 le Fonds Régional Corse du Tourisme (FRCT) dédié à l'octroi de prêts à taux zéro. L'ATC a soutenu, via cet instrument financier, plus de 300 projets portés par des entreprises d'hébergement touristique (hôtels et campings).

Ce dispositif des « avances remboursables » destiné aux structures touristiques est dédié au financement de travaux de modernisation, d'extension voire de création. Elle a un fort effet multiplicateur et participe à la montée en qualité de l'offre.

#### **IV – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ACTEURS : FORMATION ET EMPLOI (100 000 €)**

Ces aides, détaillées dans l'axe III du règlement des aides au tourisme, sont destinées à l'accompagnement des entreprises du tourisme avec pour objectif la montée en compétence des acteurs et le soutien à l'emploi hôtelier.

#### **V – INGENIERIE ET INNOVATION NUMERIQUE (100 000 €)**

Ce volet, axe IV du règlement des aides au tourisme, intègre à la fois l'aide au conseil, à l'ingénierie de projet et le soutien aux actions innovantes engagées par les porteurs de projets.

Le soutien à l'ingénierie est complémentaire du soutien aux investissements, elle permet l'accompagnement des projets, mais aussi leur émergence, conception, mise en œuvre ou mise en marché. Le financement d'études étant par ailleurs complété par le conseil technique des agents de l'Agence du Tourisme de la Corse.

#### **VI – INVESTISSEMENTS PROPRES (880 000 €)**

Cette enveloppe budgétaire est destinée, à hauteur de 470 000 €, à la conception et au développement du nouvel écosystème numérique de l'ATC et à la finalisation de la création de la plateforme de dématérialisation de gestion en ligne des demandes d'aides.

Elle permet aussi le renouvellement des licences nécessaires au fonctionnement courant de l'ATC, l'évolution de l'infrastructure technique de l'ATC (sauvegarde et sécurité), l'acquisition de matériels informatiques, image, son et de mobiliers de bureau.

#### **DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023**

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Destination</b>	<b>Dépenses</b>
Subventions selon guide des aides au tourisme	2 940 000,00 €
AAP TPE-PE	3 000 000,00 €
Nouvel écosystème numérique, plateforme de dématérialisation	470 000,00 €
Investissements propres	410 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 820 000,00 €</b>

## **B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **I - FONCTIONNEMENT PROPRE DE L'ETABLISSEMENT (5 580 575 €)**

L'enveloppe dédiée au fonctionnement propre de l'établissement permet de financer les charges de personnel et les frais généraux.

En matière de frais de fonctionnement de l'établissement, l'Agence du Tourisme se conformera aux préconisations de la Collectivité de Corse en s'inscrivant, cette année encore, dans une logique de quasi-stabilité.

Les charges de personnel comprennent les salaires et charges sociales patronales de l'ensemble du personnel permanent et des six contrats d'apprentissage, mais aussi le coût du départ à la retraite d'un collaborateur de l'Agence. Ces charges prennent en compte les augmentations conventionnelles prévisionnelles (ancienneté et valeur du point), ainsi que le coût du recrutement des deux collaborateurs qui viendront renforcer l'équipe permanente.

Les frais généraux de fonctionnement recouvrent les dépenses courantes de l'établissement, dont les coûts de location et d'entretien des locaux administratifs, de télécommunications, d'assurances, du système d'information et de gestion, des fournitures administratives...

### **II - PROMOTION TOURISTIQUE (7 430 000 €)**

Dans un environnement de concurrence exacerbée, les actions entreprises auront pour but de conforter la destination sur l'ensemble des marchés et filières afin de stabiliser l'attractivité de l'île et de ses territoires, mais aussi d'accentuer la désaisonnalisation et à mieux répartir le flux touristique.

Elles seront fondées sur l'identité et positionneront la Corse en tant que destination préservée d'île verte en méditerranée.

Ces actions seront menées en partenariat avec des acteurs privés et publics, notamment les OT. Le marketing digital sera privilégié ainsi que le social média. Elles répondront aux attentes des clientèles et aux besoins du territoire.

Dans une destination où l'offre est essentiellement familiale et indépendante et n'a que très rarement la masse critique pour se promouvoir seule, l'effort public reste déterminant.

### **III - CENTRE DE RESSOURCES (595 000 €)**

En matière d'observation touristique, les actions porteront notamment sur les marchés émetteurs (italien, belge, allemand, britannique, néerlandais, autrichien, scandinave), dont l'analyse des données permet l'élaboration des cahiers du tourisme et les suivis conjoncturels (hébergements, activités, transports ...).

Ce budget intègre le coût de la réalisation de l'ensemble de ces enquêtes, études et analyses qui servent de références statistiques et informationnelles aux acteurs du tourisme dans leur prise de décision.

Par ailleurs, il aura en charge le pilotage de la refonte de l'écosystème numérique de l'Agence du Tourisme de la Corse.

#### **IV - ARMATURE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET PROGRAMMES DE COOPERATION UE (931 600 €)**

Cette enveloppe budgétaire permettra :

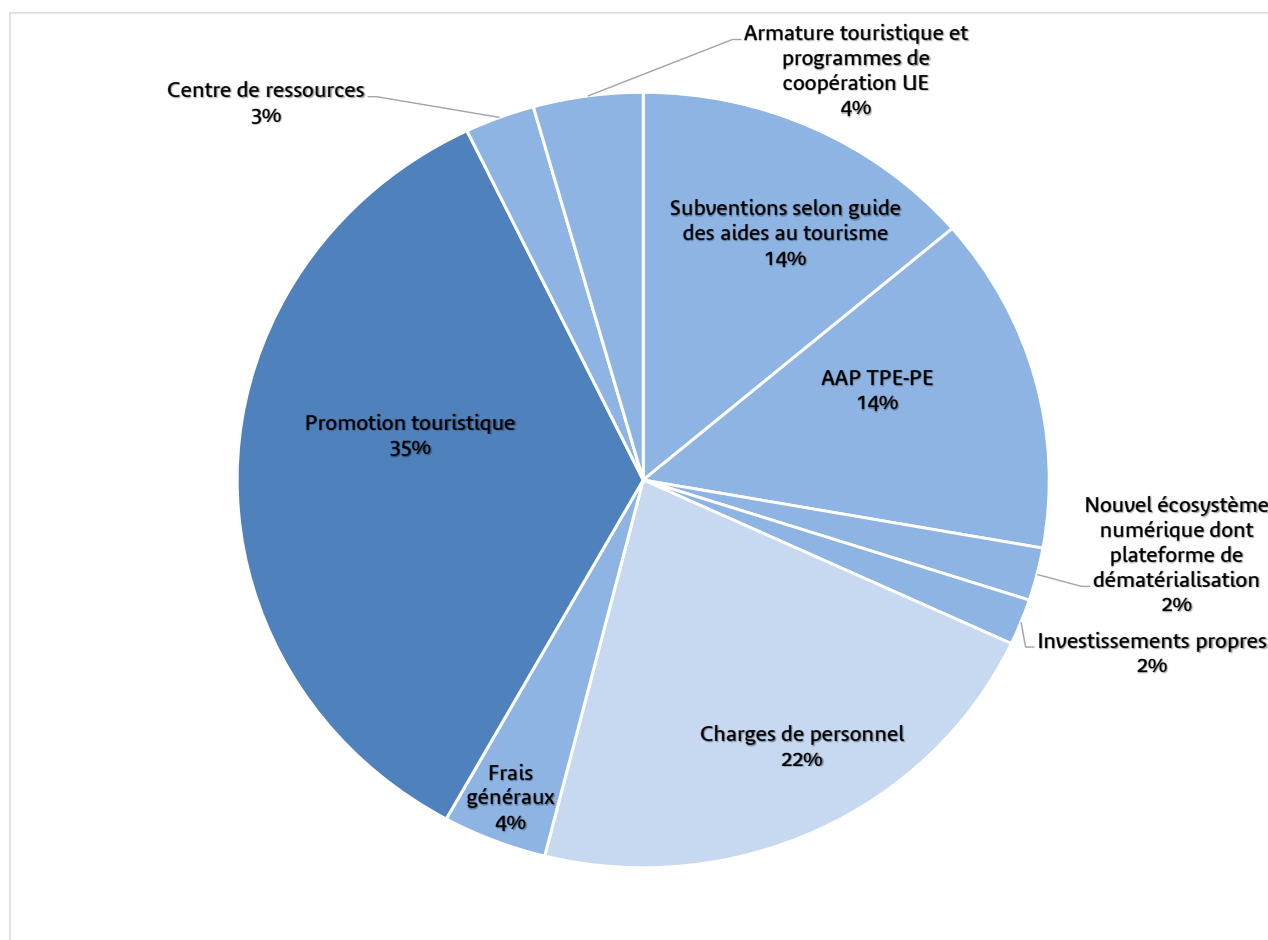
- Le financement des actions d'accompagnement et de structuration de l'offre en lien avec les OT dans le cadre des contrats triennaux de développement territorialisés ainsi que les aides au fonctionnement ;
- Le soutien à l'organisation d'événements et d'animations sur les territoires dès lors qu'ils sont en phase avec les objectifs stratégiques retenus et contribuent à une fréquentation désaisonnalisée ;
- La poursuite de la fourniture et de la pose de la signalétique GT20 (renouvellement et complément).

#### **DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Destination	Dépenses
Charges de personnel	4 692 000,00 €
Frais généraux	888 575,63 €
Promotion touristique	7 430 000,00 €
Centre de ressources	595 000,00 €
Armature touristique et programmes de coopération UE	931 600,00 €
<b>Totaux</b>	<b>14 537 175,63 €</b>



## BUDGET PRIMITIF 2023 – DEPENSES ET CHARGES



Actions (Investissement et Fonctionnement)	:	70 %
Charges de personnel	:	22 %
Frais généraux et investissements propres	:	8 %

### BUDGET PRIMITIF 2023 (résultat reporté, opérations réelles, opérations d'ordre)

	Investissement		Fonctionnement		Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		333 351,81		2 288 323,82		2 621 675,63
Opérations réelles	6 820 000,00	5 070 000,00	14 537 175,63	13 665 500,00	21 357 175,63	18 735 500,00
Opérations d'ordre	1 502 722,60	1 665 205,19	1 665 205,19	1 502 722,60	3 167 927,70	3 167 927,70
<b>Total</b>	<b>8 322 722,60</b>	<b>8 322 722,60</b>	<b>17 456 546,42</b>	<b>17 456 546,42</b>	<b>24 525 103,33</b>	<b>24 525 103,33</b>